

## Communiqué de presse

### **Le Relais déplore une rétribution toujours insuffisante, mais salue les avancées pour la filière**

*Mardi 22 juillet 2025* - Suite à la proposition de l'arrêté ministériel diffusée ce vendredi 18 juillet 2025, annonçant la revalorisation exceptionnelle de la rétribution aux opérateurs de tri de la filière REP sur 2025 par l'éco-organisme Re-fashion, Le Relais France lève l'arrêt des collectes ce jeudi 24 juillet.

#### **Une belle revalorisation, toutefois encore insuffisante**

La revalorisation annoncée à 49 millions d'euros sur 2025, comportant un premier versement au mois d'août prochain, est déjà une belle avancée pour la filière.

Celle-ci permettra au Relais France, sur le prochain trimestre, de maintenir son activité à flot afin de continuer les discussions sur l'évolution de la filière en 2026.

Néanmoins, comme annoncé dans son premier cri d'alerte du vendredi 11 juillet, Le Relais France maintient qu'en dessous d'une revalorisation à 304€/tonne triée, l'entité devra étudier un redimensionnement de ses activités à la hauteur de la rétribution proposée.

Pour rappel, cette rétribution provient de l'éco-participation financée par les metteurs sur le marché, collectée par l'éco-organisme Re-fashion, afin d'assurer la gestion de la fin de vie des produits mis sur le marché par les enseignes de prêt-à-porter de fast-fashion. À ce jour, l'éco-participation est en moyenne de 3cts d'euro par article, alors que l'éco-organisme reverse aux structures de tri seulement 0,8cts d'euro. Bien que Le Relais ait conscience que l'éco-participation ne couvre pas seulement les dépenses liées au tri, il est urgent de repenser cet équilibre afin de maintenir la viabilité de la filière.

#### **Une filière en difficulté, consciente de ses devoirs**

Aujourd'hui, Le Relais est bien conscient de devoir repenser son modèle, au même titre que la filière dans son ensemble. Les équipes y travaillent ardemment afin d'innover pour l'avenir. Le Relais a déjà fait ses preuves en la matière avec la création du premier isolant biosourcé durable issu des fibres de coton recyclé Métisse. D'autres projets sont en construction pour permettre au Relais de subvenir en partie à ses besoins, dont un site de vente en ligne de seconde main.

Néanmoins, pour que la filière soit repensée dans son ensemble, encore faut-il que les acteurs soient en activité au moment des discussions. **C'est pourquoi Le Relais maintient sa position malgré la reprise des collectes.**

Afin de respecter et valoriser le soutien sans faille reçu par les collectivités jusqu'ici, elles-mêmes touchées de plein fouet par cette crise, Le Relais reprendra progressivement ses collectes le jeudi 24 juillet.

---

***La fédération Le Relais France, créateur d'emplois locaux depuis 1984 !***

*Le Relais a développé plusieurs activités économiques, qui lui ont permis de créer à ce jour près de 3.000 emplois. Parmi celles-ci, la collecte/valorisation textile a connu un rapide développement.*

*En quelques années, Le Relais a développé une véritable filière industrielle, se hissant au rang de leader français : seul opérateur à maîtriser toute la chaîne de la valorisation textile, il assure aujourd'hui 50% de la collecte en France, gère 30 centres de collecte et de tri, et valorise 99,5 % des volumes traités en tri (TLC).*